

ADELP

REUNION ORDINAIRE

du

07 septembre 2016

Ordre du jour

- Préparation de la CSS du 10/11/2016
- Arrêté préfectoral prescrivant ARKEMA de mettre en place un plan de surveillance de la qualité de l'air,
- Air Lorraine intégré dans ATMO Grand Est,
- Gaz de couche,
- Bilan de l'accueil de la stagiaire de l'IUT de Thionville,
- Indemnisation dégâts miniers,
- Divers et informations glanées par ci et là !

Préparation de la CSS du 10/11/2016

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Forbach/Boulay-Moselle
Claude DULAMON (succédant à M. Heuzé) ,

la réunion de la Commission de Suivi de Site de la plate-forme Industrielle
de Carling/St-Avoid
a été avancée de quelques mois (d'habitude ,fin janvier)

et aura lieu le Jeudi 10 novembre 2016 à 9h30 à la Salle des Fêtes de CARLING.

Questions : Suite à la remontée plus rapide que prévue de la nappe phréatique (GIAM 2016-BRGM) et suite à la fin du pompage des eaux d'exhaures liée à la cessation de l'activité minière ,

➤ Actualisation des dispositifs de dépollution des sols et des eaux sous les usines :

- état des lieux,
- moyens de dépollution mis en œuvre,
 - dans les sols
 - dans les eaux (volumes des eaux pompées et traitées ?)

➤ Activité de la station de traitement final,

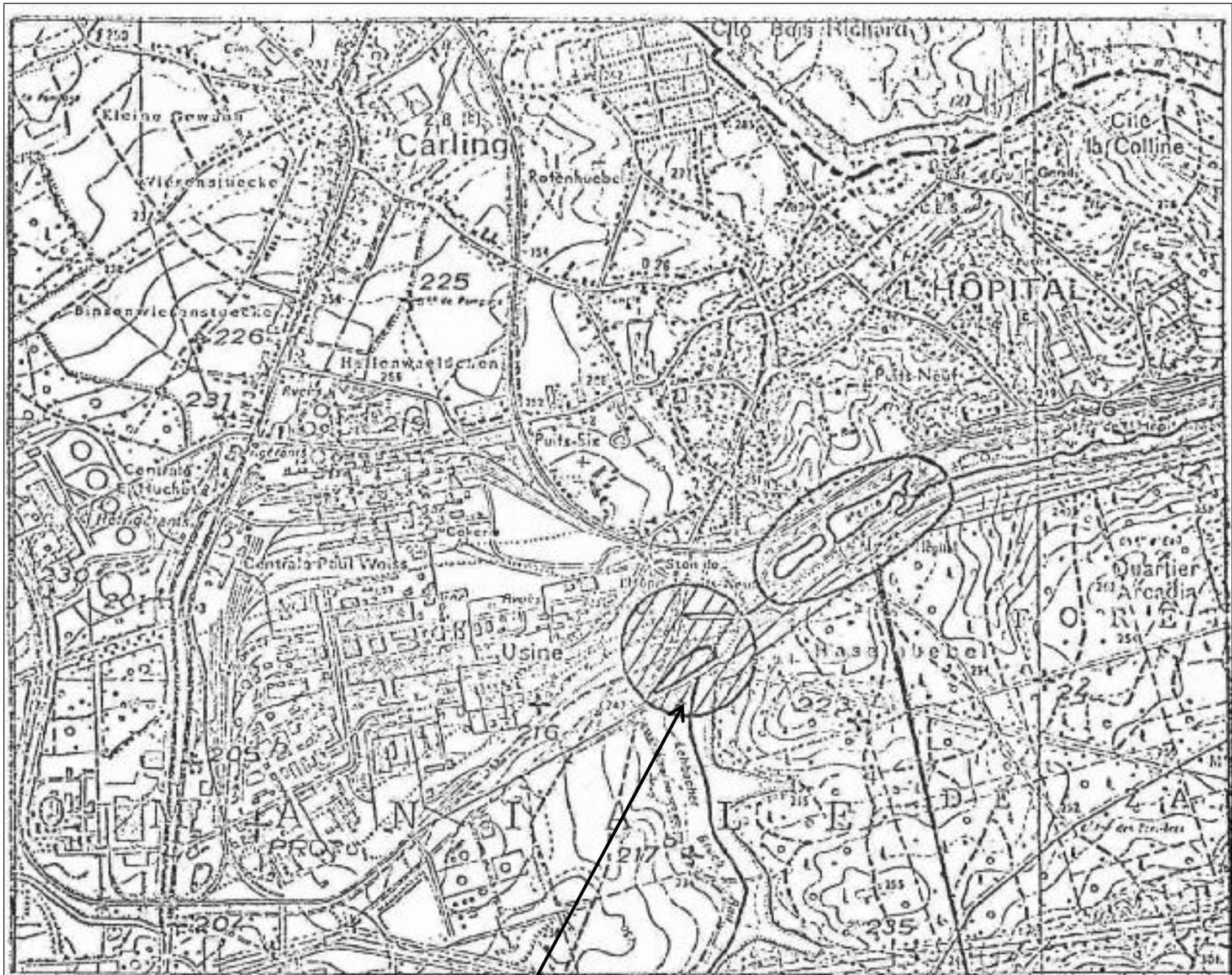
➤ Evolution quantitative et qualitative des rejets au milieu naturel (Merle et Diesenbach)

➤ Evolution qualitative des eaux superficielles et profondes

En lien, une étude ancienne sur le Triangle de Carling
<http://infoterre.brgm.fr/rapports/81-SGN-631-LOR.pdf>

(zone terrestre ayant délimité le dépôt de déchets toxiques provenant de l'activité du complexe industriel)

- Pendant longtemps, on pompait en permanence l'eau de la nappe sous le Triangle pour la renvoyer à la station d'épuration puis au Merle.
- Ce dispositif est il toujours en fonctionnement?
- Par ailleurs, un réseau de pompages autour des usines maintient un entonnoir piézométrique sous ces installations chimiques.
Faudra t'il maintenir « ad vitam aeternam » l'entonnoir piézométrique sous les usines ?
- Mêmes interrogations pour le coté Diesenbach.



Triangle de Carling

Lagune

Présence de Air Lorraine à la CSS

Pour votre information,
je serais présent à la CSS de Carling le 10 novembre.

J'ai demandé à la DREAL afin que nous puissions réaliser une présentation des résultats de nos mesures.

Nous nous chargeons de produire les graphiques, roses de pollutions... nécessaires à l'interprétation des données et que nous présenterons lors de la CSS.

**Arrêté préfectoral prescrivant ARKEMA
de mettre en place un plan de surveillance de la qualité de l'air**



PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

ARRÊTÉ

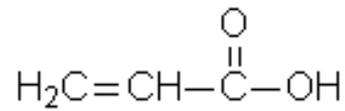
n° 2016 – DLP-BUPE- 135 du - 9 JUIN 2016

prescrivant à la Société ARKEMA la mise en place d'un programme de surveillance pérenne des émissions de certains Composés Organiques Volatils pour les installations qu'elle exploite sur le territoire des communes de SAINT-AVOLD et L'HOPITAL

La Société ARKEMA est tenue de mettre en place un programme de surveillance pérenne de la qualité de l'air a minima pour les Composés Organiques Volatils suivants :

- Acide acrylique,
- Heptane.

Acide acrylique



➤ **Utilisation et sources d'émission** : L'acide acrylique intervient dans la synthèse de polyacrylate d'éthyle pour la **fabrication de peinture acrylique, résines et colles** et autres.....

➤ **Propriétés physiques** : Apparence liquide incolore, d'odeur caractéristique
T° fusion: 14 °C ; T° ébullition: 141 °C ; miscible à l'eau

➤ **Dangerosité:**



Nocif en cas d'ingestion - Nocif par inhalation - Nocif par contact cutané



Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves



Très toxique pour les organismes aquatiques



Liquide et vapeurs inflammables

Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air : 2 ppm soit 5,9 mg/m³

Heptane



l'heptane, sous ses différentes formes isométriques, est un constituant des carburants et de certains solvants pétroliers

➤ **Utilisation et sources d'émission:** Solvant de caoutchouc et fabrication de produits organiques

➤ **Propriétés physiques et chimiques:**

Aspect: Liquide transparent et incolore. Odeur Caractéristique.

Point de fusion: $-90,6^{\circ}\text{C}$; Point d'ébullition: $98,4^{\circ}\text{C}$

➤ **Dangerosité:**



Nocif et irritant : Provoque une irritation cutanée ; Peut provoquer somnolence ou vertiges



Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



Liquide et vapeurs très inflammables

Suite à la création de la nouvelle région Grand Est ,

**Fusion des AASQA d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine
avec la création d'une nouvelle association :
ATMO Grand Est.**

**Le sénateur de Meurthe-et-Moselle Jean-François Husson
a été élu Président d'ATMO Grand Est,
la nouvelle Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air pour la
région Grand Est.**

**ATMO Grand Est reprendra les ressources des AASQA préexistantes une fois qu'elles
auront fusionné.**

Les Assemblées Générales qui décideront simultanément de la dissolution des trois
anciennes AASQA, puis de leur fusion au sein de la nouvelle structure, se dérouleront en
décembre 2016.

demande de l'ADELP pour représenter LNE à l'AG

Gaz de couche :

**Création d'un Comité de Suivi de Site
après l'Arrêté Préfectoral de mars 2016 autorisant LFE à
procéder à l'ouverture des travaux miniers : phase d'exploitation**

Commission de Suivi de Site pour l'exploitation du gaz de Charbon
Suivant le courrier reçu de la préfecture le 26/05/16, il y a, au sein de cette commission :

- un collègue Etat (préfecture DREAL, ARS et DDT)
- un collègue collectivités locales
- un collègue riverains : associations Apel57 et collectif non au gaz de couche
- un collègue exploitant (FE)
- une personnalité qualifiée : INERIS

Demande de l'ADELP au Préfet d'être inclus dans le collège riverain !

Informations concernant la phase d'exploitation prévue pour 2017

APEL57 et l'ALMEC :

Dépôt de 6 recours au Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 23 Mai 2016 contre l'Arrêté Préfectoral .

- **3 référés en ANNULATION** (pour les 3 forages dans les 3 communes concernées) qui seront jugés sur le fond par le T.A de Strasbourg et dont la durée jusqu'au jugement peut être plus ou moins longue (entre 1 à 2 ans).
- **3 référés en SUSPENSION** qui seront analysés et jugés rapidement par les juges des référés de Strasbourg.

Si les jugements sont favorables et en fonction des décisions des juges du T.A ceux-ci peuvent aller jusqu'à l'annulation des arrêtés préfectoraux et l'interdiction de forages.

Bilan de l'accueil de la stagiaire de l'IUT de Thionville



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

IUT Thionville-Yutz

ADELP

Espace Commontaigne, Impasse Alfred Kastler

**ADELP: Association agréée pour la
Défense de l'Environnement et la
Lutte contre la Pollution
en Moselle-Est**

F-57970 YUTZ

8 rue de Fleuré
F-57740 LONGEVILLE-LES
SAINT-AVOLD-

Rapport de stage en vue d'obtenir le Diplôme

Universitaire de Technologie en Génie Biologique

Option : Environnement

Le gaz de couche en Moselle-Est :

Exploration et Exploitation

Rapport présenté le 01 Juillet 2016

par :

GEIGER Alexandra

Maître de stage : Mr BONNETIER

Tuteur académique : Mr QUIGNON

Président du Jury : Mr MOULLEB OUCHE

Durée du stage: 10 semaines sur la période mai-juin 2016

Rendez-vous avec :

- les dirigeants de la Française de l'Energie et Mme FRANCK
- Mr MATEJICEK, président de l'ALMEC
- Mme STEIN, collectif anti gaz de couche APEL57
- Mr LEBLEU, adjoint au Maire Longeville les St Avold

***L'ADELP propose une compensation financière correspond aux frais de déplacement ,
Notre association s'étant ,par cette occasion, fait connaître en différents lieux .***

Indemnisation dégâts miniers en Moselle Est

Questions orales REMISES À LA PRÉSIDENCE DU SÉNAT

Questions du sénateur J.L Masson et Réponses de Mme Barbara Pompili,

secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargée de la biodiversité

M. Masson attire l'attention de la Ministre sur les problèmes rencontrés dans le bassin houiller de Lorraine où l'arrêt de l'exploitation devrait avoir pour conséquence nécessaire un suivi attentif des séquelles de « l'après-mine »:

- l'indemnisation des affaissements miniers postérieurs à l'exploitation (cas de Rosbrück)

- remontée de la nappe phréatique autour de la communauté de communes du Warndt

M. Jean Louis Masson, sénateur.

- *la loi indique que les dégâts miniers doivent être indemnisés par l'exploitant,*
 - *l'État a remplacé Charbonnages de France, après la dissolution de cet établissement public et doit donc en assumer les conséquences de l'exploitation,*
 - *la remontée de la nappe phréatique est plus rapide et plus importante que prévu. Malheureusement, l'administration refuse de confirmer clairement la prise en charge financière du pompage supplémentaire,*
 - *la commune de Rosbrück est victime d'affaissements très importants et se retrouve dorénavant sous le niveau de la Rosselle.
Le risque d'inondation brutale a conduit au classement de ce secteur en zone rouge du plan de prévention des risques..
Plus généralement, la commune est confrontée à l'obligation de mener des travaux de l'ordre de 10 à 15 millions d'euros, montant démesuré pour une localité comptant moins de 1 000 habitants.
La responsabilité minière est évidente dans les dégâts causés aux bâtiments et aux réseaux souterrains.*
- L'État mène, hélas ! une « guérilla » juridique pour éviter ou retarder l'indemnisation des dégâts miniers causés à Rosbrück. Cette situation dure depuis plus de dix ans et, d'expertises en recours de procédure, l'arbitrage définitif n'est toujours pas rendu.***

Mme Barbara Pompili, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement

➤ **Rosbrück** :

- Mme la Ministre est attachée à ce que cette commune soit justement indemnisée au regard des dommages qu'elle subit.
- La justice a donc été saisie à la demande de la commune de Rosbrück qui, en 2009, a contesté la première expertise.
- Malgré l'intervention de plusieurs experts, aucun accord n'a pu être trouvé avec la commune quant au montant à verser.

➤ Remontée de nappe :

- Des études ont été réalisées dès 2003 en prévision de l'arrêt de l'exploitation minière, afin de dimensionner les éventuels dispositifs de prévention.

• Ces études tenaient compte d'hypothèses fondées sur l'analyse des consommations passées, en particulier des industries et des collectivités.

- Or, au total, ces consommations se révèlent beaucoup plus faibles que prévu, notamment du fait d'une baisse significative de la consommation industrielle.

Face à cette situation, les services du ministère de l'environnement ont commandité une révision des études menées en 2014. Ce travail est en cours.

- Depuis 2009, l'État a déjà entrepris et financé des travaux de pompage et de traitement des eaux minières, pour un montant de 7,4 millions d'euros.

- Par ailleurs, la remontée de la nappe fait l'objet d'une surveillance effectuée par l'État à travers un réseau de vingt-cinq piézomètres.

- L'État a décidé de réaliser différents travaux de prévention complémentaires pour un montant total de 1,5 million d'euros,

alors même que l'arrêt de l'exploitation minière n'est pas la seule cause des remontées de nappe .

L'État assume donc pleinement sa responsabilité en matière d'après-mine!!!!

DREAL Lorraine devient DREAL Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Agnès COURTY

Adjointe à la Cheffe de Service

DREAL Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Service PILOTAGE

Mission Communication-Animation

J'ai quitté mes fonctions au sein de l'Unité Départementale de la Moselle.

**Je transmets votre demande de renseignements concernant SOMOFER
à Maxime Courty, chef de l'UD 57 ainsi qu'à l'équipe d'inspection en charge de ce dossier.**

Divers et informations glanées par ci et là

Divers

Demande de subvention à l'ADELP

de la part du

Chœur d'hommes ORPHEON - HARMONIE

**qui a décidé de refaire une opération nettoyage de printemps
(chemin de 2km et lisière de la forêt du Warndt)**

LA CHORALE PROTEGE LA NATURE

Square
Abbé Jean
BOUSENDORFER



**Le chœur d'hommes ORPHEON – HARMONIE
a décidé de refaire une opération nettoyage de printemps**

Réponse à M. G. Lagrange :

250 €non renouvelable automatiquement

Divers

Que fait faire des déchets contenant de l'amiante ?

Message de rosenberger, envoyé par le formulaire de contact de
adelp.eklablog.com

Sujet : eternit

E-mail : rosenchri@aliceadsl.fr

Bonjour

**Pouvez vous me dire comment je peux me débarrasser de 4 plaques
d'éternit à Merten, sans devoir les enterrer dans mon jardin ??**

D'avance merci

Christian Rosenberger

***Réponse : contacter une entreprise spécialisée chargée d'évacuer le déchet
pour traitement dans un centre spécialisé, au frais du demandeur .***

Ni déchetterie ni mairie ne sont concernées!

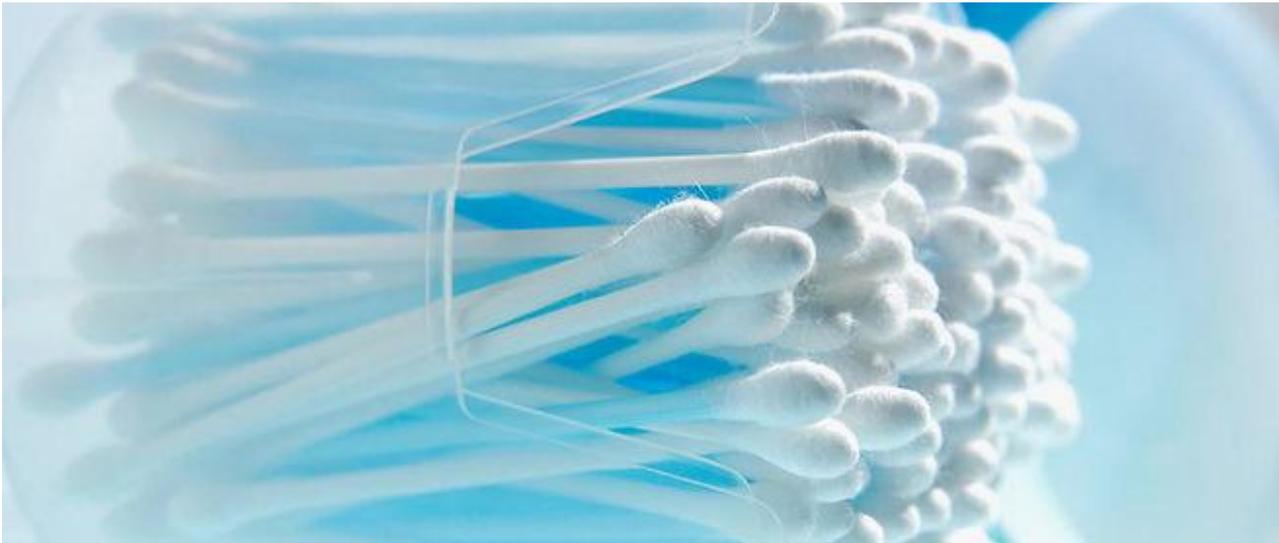
Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art. 2

- Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

- Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge.

Informations glanées par ci et là

Depuis juillet 2016, les sacs en plastique à usage unique dans les caisses des supermarchés sont interdits.



Les cotons-tiges en plastique bientôt interdits en France.

En juillet, les parlementaires ont voté une loi qui interdit les bâtonnets en plastique à partir de 2020.

Les cotons-tiges sont un désastre écologique

En effet, beaucoup d'Européens mal éduqués continuent à jeter leurs cotons-tiges dans la cuvette des toilettes. En cas de forte pluie, les réseaux débordent et les rejettent dans la nature.

Même punition pour les microbilles (diamètre 0,1 mm et 0,15 mm) en polyéthylène exfoliantes contenue contenus dans différents produits d'hygiène ,de beauté (gommages, shampoings, gels douche, dentifrices...), également présents dans les produits ménagers seront interdites dès le 1er janvier 2018.



les microbilles exfoliantes seront interdites dès le 1er janvier 2018.

En cause : la santé de certains poissons, saumons et baleines, qui avalent ces microbilles ... et que l'on peut retrouver dans nos assiettes !

A microscopic view of a green gel containing numerous small, white, spherical particles. The gel has a fibrous, textured appearance with diagonal lines. The particles are scattered throughout the gel, some in small clusters and others isolated.

Un exfoliant est un gel nettoyant contenant des particules ayant un effet de gommage.

**Il permet d'enlever les peaux mortes et de désincruster la saleté qui bouche les pores.
Un exfoliant rend aussi la peau douce et lisse.**

Informations glanées par ci et là

En Europe, la pollution au charbon a engendré 23.000 décès prématurés en un an

La grande majorité de ces décès associés à la pollution au charbon en 2013 sont liés aux particules fines, les PM 2,5



La centrale à charbon de Gelsenkirchen, en Allemagne.

Le pays est l'un des principaux émetteurs de rejets dans l'atmosphère liés au charbon en Europe.

FIN